



FGTI et SCI...comment ne pas etre saisi ?

Par totodinapoli

Bonjour, ayant une vieille dette au fond de garantie d'un montant de 200 000 euro, que je n'arriverai jamais a solder malheureusement ! je voulais savoir si il m'était possible d'acheter un bien sci, sans que je puisse par la suite être saisi. merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Organiser son insolvabilité pour échapper aux créanciers est un délit puni par le code pénal.
"trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende"

[url=<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165336/>]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165336/[/url]

Par Isadore

Bonjour,
Des parts de SCI sont tout aussi saisissables qu'un bien immobilier. C'est même plus facile à saisir qu'un bien immobilier. Si vous avez des fonds pour acheter remboursez une partie de la dette. Sinon, de toute façon, aucune banque ne vous prêtera.